



Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2026 – 055**

### **Acquisition de cuves pour la récupération des eaux de pluie – campagne 2026**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

#### **ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur**

Gregorio YONG VIVAS.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260429-2026\_055-DE

## **Contexte :**

En juillet 2023, la Communauté de communes a été signataire du plan de résilience pour le département de la Creuse, élaboré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour faire face à la raréfaction de la ressource en eau du territoire.

Pour cela, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a bénéficié d'une bonification des aides relatives à l'appel à projet « *sobriété des usages volet économie d'eau* » auquel elle participe.

Les objectifs de ce projet sont : *Accompagner la mise en œuvre du projet et mener des actions de sensibilisation ; Réaliser des expertises, des études de consommation et identifier les travaux nécessaires sur les infrastructures publiques ; Acquérir des équipements (supports de communication, kits d'économie d'eau, récupérateurs d'eau, etc.) ; Réaliser des travaux visant à diminuer la consommation d'eau des bâtiments publics.*

## **Objet de la demande :**

La Communauté de communes souhaite renouveler l'opération, menée en 2025 avec grand succès, portant sur l'acquisition et la revente à un prix subventionné, de 100 cuves de récupération d'eau de pluie.

Ces équipements sont mis à disposition des habitants (un équipement par foyer) des communes de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, à l'exception de celles relevant des SIAEP de la Rozeille et de Saint-Sulpice-les-Champs-Vallière qui ont organisé, à l'échelle de leur territoire, une campagne similaire.

Les usagers ayant acquis une cuve en 2025 ne pourront pas effectuer une nouvelle commande.

## **Éléments d'appréciation et financiers :**

Pour ce faire, 4 prestataires ont été sollicités et 3 offres de prix ont été proposées :

- DURAPLAS (43) : 23 034,00 € TTC
- SAS GRAPH DISTRIBUTION (67) : 24 246,00 € TTC
- DIRECT CUVE (67) : 37 558,80 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre de la SAS GRAPH DISTRIBUTION qui a fourni la collectivité en 2025 et dont les équipements et fournitures associés se sont révélés très adaptés. L'offre de la société DURAPLAS, bien qu'économique, s'est avéré à la fois moins solide et moins esthétique (matériaux, nature des équipements fournis, modèle proposé, etc.).

L'achat sera effectué en section de fonctionnement au compte 6078, chapitre 11 où des crédits ont été inscrits au titre du budget primitif 2026.

Il est proposé une revente aux bénéficiaires de ces équipements au prix de 50 € TTC, montant identique à la campagne 2025.

Pour cette opération, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apporte un soutien financier à hauteur de 70 %.

**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**POUR : 43**  
**Adopté à l'unanimité**

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

- **DE PROCEDER** à l'acquisition de 100 récupérateurs d'eau auprès de la SAS GRAPH DISTRIBUTION pour un montant de **24 246 ,00 € TTC** constituant une dépense de fonctionnement du budget primitif 2026 – compte 6078,
- **D'AUTORISER** la revente de ces équipements au prix de 50 € TTC aux usagers bénéficiaires.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

**Jean-Luc LEGER,**

**Président**



REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260429-2026\_055-DE